



ACTION FOR SUSTAINABLE  
DEVELOPMENT

## RAPPORT ALTERNATIF DE LA SOCIÉTÉ CIVILE SUR LES PROGRÈS DE LA MISE EN ŒUVRE DES ODD AU TCHAD

### OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Juillet 2021

## SIGLES ET ACRONYMES

<b>ADPIC :</b>	Aspects des Droits de Propriété Intellectuelle du Commerce
<b>ANATS :</b>	Agence Nationale des Titres Sécurisés
<b>CBLT :</b>	Commission du Bassin du Lac Tchad
<b>CONAGIP :</b>	Commission nationale de gestion des investissements publics
<b>CSU :</b>	Couverture Sanitaire Universelle
<b>ECOSOC :</b>	Conseil Economique et Social
<b>EDST -MICS :</b> au Tchad	Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples
<b>ENV :</b>	Examen National de Volontaire
<b>FAO :</b> l'Agriculture	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et
<b>FPHN :</b>	Forum Politique de Haut Niveau sur le Développement Durable
<b>IST :</b>	Infections Sexuellement transmissible
<b>MGF :</b>	Mutilations Génitales Féminines
<b>ODD :</b>	Objectif du Développement Durable
<b>OMD :</b>	Objectifs du Millénaires pour le Développement
<b>OMS :</b>	Organisation Mondiale de la Santé
<b>ONU :</b>	Organisation des Nations Unies
<b>OSC :</b>	Organisations de la Société Civiles
<b>OTFiP :</b>	Observatoire Tchadien des Finances Publiques
<b>PDDEA :</b> l'Alphabétisation	Plan de Développement Décennal pour l'Education et de
<b>PDIDE :</b> l'Economie	Plan Directeur de l'Industrialisation et de Diversification de
<b>PND :</b>	Plan National du Développement
<b>PNE :</b>	Politique Nationale de l'Environnement
<b>PNG :</b>	Politique Nationale Genre
<b>PNISR :</b>	Plan National d'Investissement du Secteur Rural
<b>PNUD :</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement



<b>PTIP :</b>	Programme Triennal d'Investissement Public
<b>SIDA :</b>	Syndrome d'Immunodéficience acquise
<b>SISAAP :</b> Précoce	Système d'Information sur la Sécurité Alimentaire et d'Alerte
<b>SNCC :</b> Climatique	Stratégie Nationale pour la lutte contre le Changement
<b>SNDSP :</b>	Stratégie Nationale de Développement du Secteur Privé
<b>SONU :</b>	Soins obstétricaux néonataux d'urgence
<b>TI :</b>	Transparency International
<b>VBG :</b>	Violence Basée sur le Genre
<b>VIH :</b>	Virus de l'Immunodéficience Humaine
<b>ZLECAF :</b>	Zone de Libre Echange Continental Africaine

## RESUME

En septembre 2015, le monde sous l'égide des Nations Unies a adopté les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) à la suite des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Il s'agit d'un véritable programme de développement tant au niveau national que transnational qui guide les politiques de développement à l'horizon 2030. Ce programme s'avère être un plan d'action mondial sur lequel s'appuient les gouvernements à l'échelle mondiale pour un développement durable global. Ainsi, l'on se doit d'agir pour la paix, l'humanité, la planète et la prospérité qui nécessitent ainsi une collaboration et partenariat multi-acteurs accrue.

Ainsi, la mise en œuvre des ODD sur le plan national nécessite l'implication des différents acteurs, car ces objectifs sont universels, inclusifs, et interconnectés. Le gouvernement se voit être à cet effet, le garant de cette mise en œuvre sur le plan national. Les Organisations Internationales, régionales et sous-régionales suivies des Organisations de la Société Civile, et du Secteur privé y participent de façon significative.

Un agenda aussi vaste tant en termes des cibles à atteindre qu'en terme des parties prenantes nécessite un examen minutieux afin d'analyser le degré de progression et l'implémentation de celui-ci à l'échelle mondiale.

Pour ce faire, au mois de juillet de chaque année est organisé le Forum Politique de Haut Niveau sur le Développement Durable (FPHN) sous l'égide du Conseil Economique et Social (ECOSOC) des Nations Unies (De précision, tous les quatre ans sous l'égide de l'Assemblée Générale de l'ONU). Ce Forum est la principale plateforme de l'ONU pour le suivi et l'examen du Programme de développement durable (Agenda2030). Cette rencontre de haut niveau offre l'occasion aux divers gouvernements de présenter les progrès réalisés dans leurs pays respectifs. Par cette même occasion, l'ONU passe en revue et analyse les progrès de l'implémentation des ODD dans le monde et évalue l'état d'avancement de son agenda ; et ensuite donne des conseils et recommandations aux Etats membres en faveur du développement durable.

Cependant, étant donné que la mise en œuvre des ODD implique un certain nombre des acteurs au niveau national, le gouvernement ne peut être l'unique présentateur des rapports sur l'analyse des Progrès des ODD. Les processus de mise en œuvre et d'examen doivent être participatifs, transparents et inclusifs impliquant toutes les parties prenantes, notamment la Société Civile, le Secteur Privé, centres de recherches, Académiciens, Institutions de droits de

l'homme ; mouvements associatifs, syndicats et tous les niveaux décisionnels du Gouvernement avec ses différents démembrements, devraient être impliquées. Il s'agit ici de la possibilité offerte aux Organisations de Société civile de présenter un rapport alternatif au FPHN. Ce rapport doit, dans la mesure des moyens disposés par les OSC présenter la situation avérée des ODD au niveau national et leurs implications dans les processus de mise en œuvre tout comme celui de l'analyse des progrès.

C'est dans ce cadre – l'examen des progrès des ODD – que se penche ce présent document. Une présentation des progrès des ODD est mise en exergue. Des travaux des analyses résultent des avancées majeures dans la réalisation des ODD par le gouvernement Tchadien et les parties prenantes. Cependant, il est de constat qu'il reste d'énorme progrès à réaliser pour espérer éteindre l'agenda 2030.

## I. INTRODUCTION

### I.1. Contexte général

De l'engagement de la communauté internationale pour un programme mondial de développement durable a résulté une multitude des conséquences. En adoptant en 2015, l'agenda 2030 des Nations Unies, cette communauté internationale se doit de constituer tout un dispositif structurel et organisationnel pour sa mise en œuvre et son évaluation. L'opérationnalisation de ce dispositif implique l'intervention des acteurs tant au niveau national qu'international. Car, il est question ici d'un programme comprenant dix-sept (17) objectifs, cent-soixante-neuf (169) cibles et deux-cent-quarante (240) indicateurs.

De ce fait, d'énormes ressources de tout genre sont nécessaires pour une implémentation adéquate de cet agenda de par le monde.

Le Tchad, pays enclavé avec une forte proportion des jeunes et des femmes, au vu des résultats peu satisfaisants pour un développement intégré et durable, s'est engagé aux côtés de presque tous les pays pour relever les défis actuels de l'humanité. Ces défis qui se caractérisent pour l'essentiel par : la lutte contre la pauvreté, l'éradication de la faim, l'égalité des sexes, l'éducation de qualité, la lutte contre les changements climatiques, le travail décent, une croissance économique etc.

Pour s'y prendre, le Tchad dans le souci d'assurer une meilleure vie aux tchadiens et incorporer l'agenda 2030 au cours de son développement a élaboré la « *Vision 2030, le Tchad que nous voulons* ». Cette vision du pays se traduit en trois Plans Nationaux de Développement (PND) dont le premier couvre la période de 2017-2021. Il faut rappeler à toute fin utile que le PND est aligné sur les Objectifs de Développement Durable (17 ODD) à environ 70%. Ce Plan est le principal cadre de référence pour les stratégies de développement politique, économique, sociale et de bien-être au Tchad. Il faut aussi rappeler que depuis l'indépendance, le 11 août 1960, le Tchad a élaboré plusieurs plans et stratégies en vue de mettre en œuvre des politiques publiques de développement. Ces plans antérieurs au PND ont certes contribué d'une manière ou d'une autre au développement du pays. Cependant, après une longue péripiétie en quête de développement durable, le Tchad s'aligne à l'instar des autres pays du monde pour une vision à long terme en adoptant l'agenda 2030.

Le PND est le levier incontournable du développement en ce sens que c'est de ce plan que s'inspirent tous les autres plans et stratégies connexes. L'objectif de cette Vision est de conduire

le Tchad vers une émergence en 2030. Le PND est subdivisé en quatre (4) axes majeurs. L'axe un (1) traite de l'Unité Nationale ; l'axe deux (2) est consacré à la Bonne Gouvernance et l'Etat de Droit ; l'axe trois (3) se penche sur une Économie Diversifiée et Compétitive ; quant à l'axe quatre (4) il est question de Meilleure Qualité de Vie des Tchadiens.

En dépit de tous ces plans stratégiques, il en ressort que dans le processus de mise en œuvre il importe de prévoir des stratégies de suivi-évaluations. A cet effet, des entités en charge de suivi-évaluations sont créées à deux niveaux. L'une sous l'égide du Ministère de l'Economie, de la Planification de Développement et de la Coopération Internationale ; l'autre au sein de l'Assemblée Nationale dénommée : Commission Spéciale de suivi de la Mise en Œuvre des ODD.

Par ailleurs, les Organisations de la Société Civile (OSCs) du fait de leur participation considérable dans le processus de mise en œuvre des ODD, et aussi du fait que l'implémentation de l'agenda 2030 se doit être inclusive, concourent dans le processus de suivi des ODD avec les autres parties prenantes. C'est dans ce cadre que les OSC produisent un rapport sur les progrès réalisés des ODD au Tchad.

Ce rapport de contribution porte sur sept ODD (**ODD2, ODD3, ODD4, ODD5, ODD13, ODD16, ODD17**).

Le choix de ces ODD n'est aucunement fortuit. Ceci est le fait d'une multitude des raisons ci-après :

- ✚ Une avancée considérable des sept ODD ;
- ✚ Engagement accru par le gouvernement et les OSC ;
- ✚ Disponibilité des données suffisantes sur les ODD ciblés ;
- ✚ Expérience avérée et démarche participative pour leurs mises en œuvre.

Le présent rapport s'articule autour des points suivants : une présentation du contexte général des ODD, une aperçue des ODD ciblés, l'analyse des progrès réalisés et les recommandations sur chaque ODD, et enfin, des recommandations suite aux limites identifiées dans le processus de mise en œuvre viendront clôturer la démarche.

## **I.2. Méthodologie**

L'élaboration du présent rapport repose sur une approche méthodologique caractérisée en quatre phases majeures.

### **PHASE 1 : Préparatifs préliminaires**

En prélude aux travaux de rédaction du rapport il existe pour tout travail bien fait, un certain nombre des points à considérer. C'est dans ce cadre qu'il a été fait au préalable les démarches ci-après :

- Mise en place d'un comité en charge de piloter les travaux ;
- Détermination du calendrier ;
- Elaboration et validation d'un plan d'action ;
- Choix des ODD ciblés par le rapport ;
- Détermination des OSC à impliquer.

### **PHASE 2 : La collecte des données**

La deuxième phase consiste à collecter les informations fiables susceptibles d'être analysées et utilisées pour le rapport. Pour ce faire, l'équipe a successivement procédé ainsi qu'il suit :

- L'organisation d'un atelier de consultation qui a eu lieu le 19 juin 2021 ;
- Consultation d'environ cinquante (50) OSC véritablement engagées sur le terrain ;
- Prise de contact avec les parties prenantes y compris le système des Nations Unies ;
- Cartographie des données nécessaires ;
- La revue documentaire.

### **PHASE 3 : Analyse et de traitement des données**

La phase d'analyse et de traitement des données est la pierre angulaire de l'élaboration du présent rapport. Car, elle a consisté à trier les données, d'en ressortir l'essentiel. C'est en cette phase que le comité en charge de rédaction a élaboré un premier jet du rapport.

Les travaux se font en partage des tâches entre les membres du comité. A l'issue d'un délai de 15 jours une réunion d'évaluation des travaux est convoquée. Ladite réunion a pour but d'abord, d'analyser puis valider les travaux, ensuite, proposer un canevas pour l'avancement des travaux.

Ce processus a permis donc au comité l'élaboration du présent rapport.

#### **PHASE 4 : Validation du rapport**

La phase de validation consiste à :

- Envoi du rapport provisoire aux partenaires ;
- **Organisation d'un atelier de validation ;**
- Finalisation du rapport après prise en considération des observations, suggestions etc.
- Présentation du rapport aux partenaires et parties prenantes ;
- Déclenchement du processus de plaidoyer.

## **II. APPROPRIATION DES ODD PAR L'ETAT ET LES OSC**

L'agenda 2030 des Nations Unies pour sa mise en œuvre au niveau national doit faire l'objet d'une appropriation multi-acteurs. Cette appropriation se traduit, surtout pour ce qui est du gouvernement et des OSC, par des actions sur le terrain. Au préalable, les politiques de développement durable doivent s'aligner sur l'agenda 2030 pour le gouvernement. Pour ce qui est des OSC, celles-ci doivent produire des plans d'actions qui reflètent un ou plusieurs ODD.

### **II.1. Appropriation des ODD par l'Etat**

En prélude de toute incorporation des ODD dans la feuille de route, le gouvernement tchadien a entrepris à partir de 2016 des travaux de sensibilisations sur l'agenda 2030. Ces travaux consistent à des séances d'information et de formation sur les ODD au profit des parlementaires et des représentants des différentes institutions ; plusieurs séances de sensibilisation à l'endroit des acteurs tant aux niveaux centraux que déconcentré ; une conférence de presse organisée lors de la Journée du parlementarisme sur le rôle de l'Assemblée nationale dans le suivi de la mise en œuvre des ODD etc.

En 2017 le Tchad a décidé d'élaborer une planification stratégique arrimée sur une Vision à long terme dénommée Vision 2030 « *Le Tchad que nous voulons* » déclinée en trois Plans Nationaux de Développement (PND) à savoir PND 2017-2021, PND 2022-2026 et PND 2026-2030. L'objectif de cette vision a pour l'essentiel faire du Tchad un pays émergent à l'horizon 2030.

A cet effet, le PND 2017-2021 fait l'objet d'un alignement de 70% des ODD. Ceci démontre à suffisance l'appropriation de l'agenda 2030 dans les politiques et stratégies nationales du pays. Par conséquent, il faut aussi préciser que le Tchad est tenu par d'autres engagements tout azimut, à l'instar de l'agenda 2063 de l'Union Africaine.

## **II.2. Appropriation des ODD par les OSC**

Les OSC tchadienne à l'exemple de celles d'autres pays jouent, pour le moins qu'on puisse dire, un rôle d'une importance capitale dans la mise en œuvre des ODD.

Il existe une multitude des Organisations tchadiennes qui s'approprient les ODD dans leurs missions respectives. Les OSC sont représentées au sein du plateforme étatique de suivi de la mise en œuvre des ODD, quoique cette représentation eu égard les efforts déployés par celles-ci puisse être minime.

Au-delà des actions de sensibilisation et de plaidoyer, certaines OSC participent à l'implémentation des projets de grande envergure. Cette faible participation est le résultat de manque des moyens tant techniques que financiers.

Cependant, une forte volonté d'implication des OSC est observé. Les actions diverses montre de l'appropriation des ODD par la société civile notamment dans le domaine des VBG, Protection des enfants, personnes handicapées, les changements climatiques, la formation etc.

## **III. PRESENTATION GENERALE DES SEPT ODD CILBLES**

Avant de passer en revue les progrès de la mise en œuvre de l'agenda 2030 au niveau national, une présentation succincte des ODD ciblés dans ce rapport s'impose.

En cet effet, chacun des ODD fera l'objet d'une présentation avec ces cibles afin de refléter les aspirations connexes tels que présentées dans les documents officiels présentés les Nation Unies.

### **Objectif 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable**

Cet objectif consiste à éliminer la faim et la famine, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable partout dans le monde.

**2.1** D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.

**2.2** D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées.

**2.3** D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles.

**2.4** D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols.

**2.5** D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé ainsi que le partage juste et équitable de ces avantages, comme convenu à l'échelle internationale.

**2.a** Accroître, notamment grâce au renforcement de la coopération internationale, l'investissement dans l'infrastructure rurale, les services de recherche et de vulgarisation agricoles et la mise au point de technologies et de banques de plantes et de gènes d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés.

**2.b** Corriger et prévenir les restrictions et distorsions entravant le fonctionnement des marchés agricoles mondiaux, y compris par l'élimination parallèle de toutes les formes de subventions aux exportations agricoles et de toutes les mesures à l'exportation ayant un effet équivalent, conformément au mandat du Cycle de négociations de Doha pour le développement.

**2.c** Adopter des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et de produits dérivés et à faciliter l'accès rapide aux informations relatives à ces marchés, y compris le niveau des réserves alimentaires, afin de contribuer à limiter l'extrême volatilité des prix alimentaires.

### **Objectif 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge**

L'ODD3 est axé essentiellement sur la santé et le bien-être. Il s'agit ici de donner les moyens à tout individus de mener une vie saine et de promouvoir le bien-être de tous et tout âge.

**3.1** D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes.

**3.2** D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus.

**3.3** D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles.

**3.4** D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être.

**3.5** Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool.

**3.6** D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route.

**3.7** D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et veiller à la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux.

**3.8** Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable.

**3.9** D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol.

**3.a** Renforcer dans tous les pays, selon qu'il convient, l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac.

**3.b** Appuyer la recherche et le développement de vaccins et de médicaments contre les maladies, transmissibles ou non, qui touchent principalement les habitants des pays en développement, donner accès, à un coût abordable, aux médicaments et vaccins essentiels, conformément à la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et la santé publique, qui réaffirme le droit qu'ont les pays en développement de tirer pleinement parti des dispositions de cet accord qui ménagent une flexibilité lorsqu'il s'agit de protéger la santé publique et, en particulier, d'assurer l'accès universel aux médicaments.

**3.c** Accroître considérablement le budget de la santé et le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement.

**3.d** Renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement, en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux.

**Objectif 4. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie**

Veiller à ce que tous aient accès à l'éducation et promouvoir des possibilités d'apprentissage de qualité dans des conditions équitables tout au long de la vie.

**4.1** D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles.

**4.2** D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des services de développement et de prise en charge de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire.

**4.3** D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les femmes et tous les hommes aient accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable.

**4.4** D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat.

**4.5** D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.

**4.6** D'ici à 2030, faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter.

**4.7** D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable.

**4.a** Construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir à tous un cadre d'apprentissage sûr, non violent, inclusif et efficace.

**4.b** D'ici à 2020, augmenter nettement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes à des étudiants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays d'Afrique, pour leur permettre de suivre des études supérieures, y compris une formation professionnelle, des cursus informatiques, techniques et scientifiques et des études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement.

**4.c** D'ici à 2030, accroître nettement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement.

## **Objectif 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles**

L'ODD5 vise à instaurer une égalité des sexes partout au monde. Aussi, promouvoir l'autonomisation des femmes et des filles.

**5.1** Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.

**5.2** Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation.

**5.3** Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine.

**5.4** Prendre en compte et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés, par la mise en place de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et par la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national.

**5.5** Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité.

**5.6** Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi.

**5.a** Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect de la législation interne.

**5.b** Renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications, pour favoriser l'autonomisation des femmes.

**5.c** Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent.

### **Objectif 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions**

Prendre des mesures d'urgence et adéquates pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions dans le monde.

**13.1** Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.

**13.2** Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.

**13.3** Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.

**13.a** Mettre en œuvre l'engagement que les pays développés parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont pris de mobiliser ensemble auprès de multiples sources 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement en ce qui concerne les mesures concrètes d'atténuation et la

transparence de leur mise en œuvre et rendre le Fonds vert pour le climat pleinement opérationnel en le dotant dans les plus brefs délais des moyens financiers nécessaires.

**13.b** Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis, notamment, sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés.

**Objectif 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous**

L'ODD16 vise à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins de développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes.

**16.1** Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés.

**16.2** Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants.

**16.3** Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice.

**16.4** D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée.

**16.5** Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes.

**16.6** Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.

**16.7** Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions.

**16.8** Élargir et renforcer la participation des pays en développement aux institutions chargées de la gouvernance au niveau mondial.

**16.9** D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances.

**16.10** Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux.

**16.a** Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement.

**16.b** Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable.

### **Objectif 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser**

La mise en œuvre de l'agenda 2030 nécessite une implication tant au pal nation qu'international des plusieurs acteurs. C'est dans ce sens que l'ODD17 prévoit de revitaliser le partenariat mondial au service du développement durable et renforcer les moyens de ce partenariat.

#### **Finances**

**17.1** Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes.

**17.2** Faire en sorte que les pays développés honorent tous leurs engagements en matière d'aide publique au développement, notamment celui pris par nombre d'entre eux de consacrer 0,7 pour cent de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement et entre 0,15 pour cent et 0,20 pour cent à l'aide aux pays les moins avancés, les bailleurs de fonds étant encouragés à envisager de se fixer pour objectif de consacrer au moins 0,20 pour cent de leur revenu national brut à l'aide aux pays les moins avancés.

**17.3** Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement.

**17.4** Aider les pays en développement à assurer la viabilité à long terme de leur dette au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allégement ou sa restructuration, selon le cas, et réduire le surendettement en réglant le problème de la dette extérieure des pays pauvres très endettés.

**17.5** Adopter et mettre en œuvre des dispositifs visant à encourager l'investissement en faveur des pays les moins avancés.

### **Technologie**

**17.6** Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau des organismes des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies.

**17.7** Promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement, à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accord.

**17.8** Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications.

### **Renforcement des capacités**

**17.9** Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire.

### **Commerce**

**17.10** Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce,

notamment grâce à la tenue de négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement.

**17.11** Accroître nettement les exportations des pays en développement, en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020.

**17.12** Permettre l'accès rapide de tous les pays les moins avancés aux marchés en franchise de droits et sans contingent, conformément aux décisions de l'Organisation mondiale du commerce, notamment en veillant à ce que les règles préférentielles applicables aux importations provenant des pays les moins avancés soient transparentes et simples et facilitent l'accès aux marchés.

### **Questions structurelles**

**17.13** Renforcer la stabilité macroéconomique mondiale, notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques.

**17.14** Renforcer la cohérence des politiques de développement durable.

**17.15** Respecter la marge de manœuvre et l'autorité de chaque pays en ce qui concerne l'élaboration et l'application des politiques d'élimination de la pauvreté et de développement durable.

**17.16** Renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, atteindre les objectifs de développement durable.

**17.17** Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière.

**17.18** D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance

ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique, et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays.

**17.19** D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement.

#### **IV. ANALYSE DES PROGRES REALISES DES ODD CIBLES**

##### **Objectif 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable**

Pour éradiquer la faim et l'insécurité alimentaire et produire de la nutrition suffisante, le Tchad a adopté des mesures et s'est engagé à investir dans le secteur agricole et celui du développement du milieu rural.

**2.1 : D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante**

##### **2.1.1 : Prévalence de la sous-alimentation**

Les questions liées à la sous-alimentation au Tchad sont très considérables. D'après les statistiques mondiales de la FAO présentées à l'Examen National Volontaire du Tchad 2021, la prévalence de la sous-alimentation est de **39.6%** au Tchad ce qui est en dessous de la moyenne. Considérant la cherté de vie au Tchad, la situation de sous-alimentation touche des milliers des personnes dans le pays notamment les personnes vulnérables. D'après une analyse nationale effectuée par le SISAAP, on révèle que plus d'un million de personnes sont en situation d'insécurité alimentaire.

**2.2 - D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées**

## **2.2.1 : Prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans**

La situation nutritionnelle au pays demeure critique malgré les efforts fournis par l'Etat Tchadien entre 2016 et 2020 qui a passé de 26,2% à 30,5 % selon le rapport d'ENV2021. La malnutrition constitue une menace pour le développement durable du Tchad. Car elle empêche la croissance moyenne chez les enfants de moins de 5ans prévu définies par l'OMS. Elle est associée à presque la moitié des décès chez les enfants et empêche une partie importante de sa jeunesse de réaliser son plein potentiel.

## **2.c : Adopter des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et des produits dérivés et faciliter l'accès rapide aux informations relatives aux marchés, y compris les réserves alimentaires, afin de contribuer à limiter l'extrême volatilité du prix des denrées alimentaires**

### **2.c.1 : Indicateur des anomalies tarifaires pour les denrées alimentaires**

Les denrées alimentaires sont les aliments le plus consommés par la population Tchadienne. Cependant les anomalies tarifaires de ces denrées varient chaque saison. Malgré les mesures prises par le gouvernement dans le secteur douanier pour réduire le prix des denrées alimentaires dans le marché, ce dernier demeure toujours en hausse.

#### **➤ ACTIONS ENTREPRISES**

- L'opérationnalisation du Plan d'amélioration de l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant (2019-2021) ;
- L'opérationnalisation du Plan National d'Investissement du Secteur Rural (PNISR 2016-2022)
- La gestion durable des ressources naturelles et l'adaptation aux changements climatiques ;
- Le développement des infrastructures et le renforcement des équipements du secteur rural ;
- Le renforcement des chaines de valeur agro-sylvo-pastorales et halieutiques ;
- Le renforcement de la résilience des ménages ruraux ;

- La mise en valeur des aménagements hydro-agricoles ;
- La recherche/diffusion des technologies et le renforcement des capacités humaines et institutionnelles.

### ➤ **LES DEFIS**

- La diversification de productions agricoles et animales ;
- L'accroissement des investissements agricoles ;
- Les réformes foncières et institutionnelles ;
- Le désenclavement des grandes zones de production agricole ;
- La cohabitation pacifique entre les acteurs des productions végétales et animales ;
- La diversification alimentaire;
- Mise en application des Loi, Ordonnance et Plan National d'Investissement ;
- Réduire et contrôler le prix de denrées alimentaires dans les marchés ;
- Mettre en place un programme pour assister les vulnérable.

Le constat fait par les OSC au Tchad est que malgré les efforts du gouvernement la réalisation des ODD demeurent un défi majeur à cause de non suivi du programme de la réalisation de ses objectifs. Cependant pour atteindre l'objectif 2 DE l'Agenda 2030 qui est d'éliminer la faim d'ici 2030 et faire en sorte que toute la population ait accès à une alimentation saine nutritive et suffisante, le gouvernement doit considérer cette maladie de la sous-alimentation et prendre des mesures nécessaires pour lutter contre cette prévalence et les mesures déjà entreprises doivent avoir un suivi.

La malnutrition constitue une menace pour le développement durable du Tchad, car elle empêche une partie importante de sa jeunesse de réaliser son plein potentiel. Elle est associée à presque la moitié des décès chez les enfants.

### **Objectif 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge**

Pour la réalisation de l'objectif 3 sur le plan national, le Tchad a mis en place une stratégie du Plan National du Développement (PND). Des progrès ont été réalisés notamment par la mise en place des activités dans les centres de santé et l'amélioration de réseaux des formations des agents de la santé.

### **3.1 - D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes**

#### **3.1.1 : Taux de mortalité maternelle**

Le taux de mortalité maternelle enregistré au Tchad est compté parmi les plus élevés au monde. Durant cette dernière décennie, le taux est un peu en baisse. Mais, cette situation est loin d'être satisfaisante comparant à la vision de l'objectif 2030.

#### **3.1.2 : Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié**

La proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié évolue un peu dans la capitale. Mais, le nombre d'accouchement non assisté par du personnel de santé qualifié demeure très considérable notamment dans le milieu rural où le taux de mortalité maternelle est très élevé.

### **3.2 - D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus**

#### **3.2.1 : Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans**

Considérant le taux de mortalité chez les enfants de moins de 5 ans entre 2015 et 2019, le Tchad a connu une nette amélioration. Cependant la situation demeure insatisfaisante.

#### **3.2.2 : Taux de mortalité néonatale**

Le taux de mortalité néonatale est considérable au Tchad. Ce dernier est dû au fait que les femmes en grossesses n'ont pas une prise en charge adéquate, pendant l'accouchement et après. Et, du fait que l'accouchement à domicile est toujours élevé. C'est pourquoi le gouvernement a mis dans ce sens une stratégie des réseaux de formations sanitaires SONU qui a pour objectif de réduire la mortalité maternelle aura les mêmes effets sur la réduction de la mortalité néonatale.

### **3.3 - D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie du SIDA, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles**

### **3.3.2 : Incidence de la tuberculose pour 100 000 habitants**

Le taux des personnes atteintes de la tuberculose est en baisse depuis les trois dernières années. Par contre pour atteindre la vision 2030 des efforts doit être faite précisément dans le milieu rural.

### **3.3.3 : Incidence du paludisme pour 1 000 habitants**

Le paludisme enregistre un taux des victimes le plus élevé au Tchad. Considérant le nombre des personnes atteintes du paludisme et le cas de décès dû à ce dernier, cette maladie est d'une gravité extrême.

### **3.3.5 : Nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre les maladies tropicales négligées sont nécessaires**

Les maladies tropicales négligées constituent un réel danger. Le Tchad enregistre plus de 30 000 cas chaque année selon la statistique du rapport d'ENV2021.

#### **➤ ACTIONS ENTREPRISES**

- La mise en place du réseau des 109 maternités de référence Soins obstétricaux néonataux d'urgence (SONU) ;
- L'élaboration de la carte sanitaire 2019-2025 avec notamment la projection des dépenses d'investissement (construction des formations sanitaires, équipement, approvisionnement en produits, Ressource Humaine et Agent de Santé Communautaire, chaîne de froid) ;
- L'adoption d'un plan de démarrage du régime 3 des personnes économiquement démunies ;
- L'amélioration de la gouvernance et de la recevabilité ;
- La création d'une plateforme Santé Maternelle Néonatale Infantile ;
- L'accélération du processus de mise en place de la CSU ;
- L'élaboration d'une Stratégie Nationale de Financement de la Santé ;
- L'intégration de la planification familiale dans les programmes de santé sexuelle et reproductive ;
- L'intensification des interventions du côté de la demande y compris chez les jeunes et adolescents.

➤ **LES DEFIS**

- La gouvernance du secteur de la santé ;
- L'accessibilité et l'offre de services de santé de qualité ;
- La fréquentation des établissements sanitaires ;
- Le financement du secteur de la santé ;
- Disponibilité des médecins dans les hôpitaux et centre de santé ;
- Assistance aux personnes vulnérable.

Les organisations de la société civile Tchadienne pensent que la révision à la hausse des tarifs de prix de traitement et la manque de personnel dans les hôpitaux, les centres de santé et les districts provinciaux sont de nature à retarder l'atteinte de l'Objectif 3. Réalisé un travail de taille en termes d'infrastructures sanitaires, ce qui permettra sans nul doute une amélioration de l'accès aux services de base (la santé particulièrement pour les maladies non transmissibles).

**Objectif 4. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie**

Au Tchad le gouvernement a inscrit dans sa politique gouvernementale la mise en œuvre de l'objectif 4 des ODD.

**4.1 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles**

**4.1.1a : Proportion d'enfants et de jeunes a) en cours élémentaire ; b) en fin de cycle primaire ; c) en fin du premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes en i) lecture et ii) mathématique, par sexe**

Le niveau des enfants en cours élémentaires en lecture a évolué de 16% entre 2015 et 2019, alors que les enfants en fin de cycle primaire leur niveau est amélioré de 6,4%. Par contre les enfants en cours élémentaire et fin de cycle primaire ont un niveau faible en mathématique.

**4.3. D'ici 2030, faire en sorte que toutes les femmes et tous les hommes aient accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique professionnelle ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable**

**4.3.1 : Taux de participation des jeunes et des adultes à un programme d'éducation et de formation scolaire ou non scolaire au cours des 12 mois précédents, par sexe**

Le taux des apprenants inscrit dans des programmes de formation technique et professionnelle est augmenté de 34,6% entre l'année scolaire 2017-2018 et 2018-2019 selon le rapport du gouvernement d'ENV201.

**4.6 : D'ici à 2030, faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter**

**4.6.1 : Proportion de la population d'un groupe d'âge donné ayant les compétences voulues à au moins un niveau d'aptitude fixé a) en alphabétisme et b) arithmétique fonctionnels, par sexe**

Malgré les campagnes d'alphabétisation intenses menées par le gouvernement au cours des dernières années, le taux d'alphabétisation des adultes de plus 15 ans demeure toujours moins élevé.

➤ **ACTIONS ENTREPRISES**

- La finalisation du plan d'action de la Politique nationale de l'Alimentation scolaire ;
- L'élaboration du Plan de Développement Décennal pour l'Education et de l'Alphabétisation (PDDEA) 2021-2030 ;
- La promotion de la Qualité de l'Education de Base ;
- La réforme du Secteur de l'Education ;
- Le renforcement des mesures visant le maintien des filles dans le système éducatif ;
- Le Programme Pluriannuel d'Appui à la Résilience de l'Education en Situation d'Urgence.



## ➤ **DEFIS**

- La scolarisation primaire universelle de qualité ;
- La qualité et la pertinence des apprentissages à tous les niveaux du système éducatif ;
- Le partenariat avec le secteur privé en matière de formation professionnelle ;
- L'alphabétisation et l'éducation non formelle ;
- Le concept de maîtres communautaires ;
- Financer le secteur de l'éducation.

Dans le cadre de l'implémentation de l'ODD 4, le Tchad a élaboré un Plan de Développement Décennal pour l'Education et l'Alphabétisation. Cependant, malgré les efforts du gouvernement, le taux d'alphabétisation est toujours considérable et le niveau basique des enfants en cours et fin de cycle primaire demeure critique. Les OSC tchadiennes recommandent de revoir le système éducatif primaire secondaire et universitaire. L'éducation est la base de tout développement. Pour la réalisation et l'implémentation de l'ODD 4 sur le plan national, des défis énormes restent à relever.

## **Objectif 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles**

En 21<sup>e</sup> siècle, l'égalité des sexes reste une question d'ordre capital. Les femmes et les filles continuent encore, de nos jours, à subir quasiment toutes les formes d'inégalités, surtout dans certains pays africains. Ces inégalités sont les faits de la faible appropriation des politiques modernes. Car, certains pays africains restent à la limite ferme sur l'application des us et coutumes au détriment des lois dites modernes. Ces us et coutumes qui ne reconnaissent pas à la femme une place considérable au sein de la société.

Au Tchad, les femmes représentent environ 40% de la population. Pour ce qui est de leurs droits, des progrès considérables ont été accomplis. Une forte volonté du gouvernement relative à l'amélioration des conditions des femmes et des filles est perceptible, même si pour le moins qu'on puisse dire, les résultats s'avèrent peu satisfaisants.

### **5.1 Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles**

Pour mettre fin à toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes et des filles, il nécessite au préalable d'établir des stratégies claires et nettes favorables à cette vision.

### **5.1.1 Présence ou absence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe**

Le gouvernement tchadien dispose d'un ordonnancement juridique fortement axé sur la question de l'autonomisation des femmes et des filles. Ces textes juridiques reconnaissent à la base à une femme tchadienne le même statut que l'homme. C'est une reconnaissance expresse exprimé dans la constitution tchadienne. A la question de statut de la femme s'ajoutent toute une multitude des politiques et stratégies visant à améliorer ou autonomiser les femmes. Il s'agit par exemple de la Politique Nationale Genre (PNG) 2019-2023 (La première PNG est adopté en 2011) qui est un document cadre qui vise à :

- Développement d'un cadre juridique et institutionnel propice à la réalisation de l'égalité et de l'équité de genre et à la promotion des droits humains ;
- Elimination des écarts dans le domaine de l'éducation (fille/garçon), de la formation et de l'emploi ;
- Accès égal aux opportunités (y compris le foncier) et aux prises de décisions ;
- Développement des mesures concrètes en vue de réduire la pauvreté des femmes et autres groupes marginalisés ;
- Elimination des VBG ;
- Droit à la santé, notamment la santé de la reproduction ;
- Prise en compte du genre dans les budgets et comptes nationaux.

Ce plan quinquennal est la pierre angulaire de la politique gouvernementale à l'égard des femmes et des filles. Tout un arsenal juridique découle de cette politique.

### **5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation**

Les violences faites aux femmes et aux filles sont quasiment omniprésentes dans les communautés tchadiennes, surtout en ces temps de crises que connaît le pays depuis quelques années (Terrorismes dans le Lac Tchad, PDI et Réfugiées etc.)

Les données produites par l'Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples au Tchad (EDST -MICS) montrent qu'au Tchad, 23 % des filles sont mariées avant l'âge de 15 ans et 65 % avant 18 ans ; également, une femme sur trois déclare être victime de

violence physique et 12 % des femmes subissent des violences sexuelles chaque année. Selon le Rapport de PNUD, le taux de scolarisation des filles est de 18,3% alors celui des garçons est de 39,9%. Au Tchad, 45% des cas des violences à l'égard des femmes sont perpétrés par des partenaires intimes.

Selon l'indice d'inégalité entre les sexes, le Tchad occupe le rang de 160<sup>e</sup> sur 162 pays.

### **5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine**

Outre les instruments juridiques internationaux signés et ratifié, le Tchad a adopté plusieurs textes interdisant d'une part les pratiques préjudiciables aux femmes, le mariage des enfants et la mutilation génitale féminine.

Il s'agit :

- L'ordonnance 006/PR/2015 portant interdiction du mariage d'enfants ;
- Loi No. 06/PR/2002 du 15 avril 2002, qui interdit les mutilations génitales féminines (MGF), les mariages précoces et les violences domestiques et sexuelles.

Cependant, malgré ces lois, reprises d'ailleurs dans le code pénal du pays, les pratiques qui portent atteinte aux femmes et aux filles sont à observer un peu partout dans le pays.

En 2020, 1 948 incidents déclarés de VBG ont été documentés dans trois départements de la province du Lac, un département au Moyen Chari, un Logone oriental et un au Mandoul, où des outils de collecte de données ont été mis en place.

Selon le PNUD, 30% des femmes tchadiennes âgées de 20 à 24 ans ont été mariées avant l'âge de 15 ans. Environ 14% d'entre elles accouchent également avant l'âge de 15 ans.

Pour ce qui est les mutilations génitales féminines pratiquées dans presque toutes les régions du Tchad, elles touchent environs 40% des femmes.

### **5.5 Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité**

La participation des femmes au sommet de la gestion des affaires publiques est faible, voire même très minime. Elles sont quasi-absentes dans les fonctions de directions des hautes institutions et dans la vie politique.

Cependant, une l'ordonnance n°12/ PR/2018 instituant la parité dans les fonctions électives a été adopté par l'Assemblée nationale le 19 Octobre 2018. Un quota d'au moins 30% est accordé aux femmes dans toutes les fonctions électives et nominatives. Il est appelé à évoluer progressivement vers la parité. Sous peine d'irrecevabilité, les listes de candidature aux élections législatives et locales doivent être composées d'au moins 30% de femmes. Ceci démontre visiblement la volonté des gouvernants tchadiens à accorder une place à la femme tchadienne dans la gestion de la cité, même si la mise en œuvre de cette politique trébuche encore. Dans l'actuel gouvernement de transition y figurent neuf (9) femmes sur quarante membres. Ce qui représente 22,5%. Lors des dernières législatives, le parlement tchadien comptait 27 femmes sur 188, soit 15%.

La question de parité doit en principe à notre avis être de 50/50 car, si l'on considère un genre égal à l'autre, il serait absurde qu'on le lui accorde des places dérisoires dans telle ou telle institutions de la république.

### **5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation**

Dans le souci d'assurer une protection spéciale dans le domaine de la santé de la reproduction et particulièrement pour mettre fin aux pratiques traditionnelles néfastes affectant ce secteur, le gouvernement a promulgué la loi N° 006/PR/02 du 15 avril 2002 portant promotion de la santé de la reproduction. Cette loi reconnaît à tous les individus l'égalité en droit et en dignité en matière de santé de la reproduction sans discrimination aucune fondée sur l'âge, le sexe, la religion, l'ethnie, la situation matrimoniale ou sur toute autre situation (article 3).

Pour protéger les personnes vivant avec le VIH/SIDA et les membres de leur famille, la loi 019/PR/2007 portant lutte contre le VIH/SIDA /IST et protection des droits des personnes vivant avec le VIH/ SID/IST a été adoptée. Des mesures ont été prises portant notamment sur la gratuité des ARV ; des consultations d'urgences et prénatale.

#### **➤ ACTIONS ENTRPRISES**

- Une volonté accrue pour l'autonomisation des femmes qui se traduit par l'adoption des politiques et stratégies ;
- Un arsenal juridique existe ;
- Création d'un Ministère de la Femme ;

- Création d'une Maison de la Femme chargée d'améliorer et autonomiser les femmes et les filles ;
- Création de la brigade des mineurs, de lutte contre les atteintes aux mœurs et au Genre etc.

La question d'autonomisation des femmes et des filles est loin d'être réglée au Tchad. Il existe encore un certain nombre des défis à relever pour un impact significatif dans l'atteinte de l'ODD5

➤ **DEFIS**

- Application stricte des tous les textes en vigueur ;
- Ratification des instruments juridiques internationaux relatifs aux droits des femmes,
- Mobilisation des ressources considérables au profit des institutions traitant les questions de genre ;
- Rehausser le taux de scolarisation des filles sur l'étendue du territoire ;

**Objectif 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions**

Les changements climatiques sont un fléau certes planétaire, mais il est d'autant plus un frein au développement socio-économique du Tchad. Ainsi, les tchadien sont affectés par les effets du changement climatique qui résultent par une rareté de pluie, désertification continue et surtout des sécheresses récurrentes, la progression des zones sahélo-saharienne évalué à 150km vers le sud du pays, réduction des terres agricoles et pastorales, la diminution de la superficie du Lac Tchad.

**13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat**

Le Tchad a élaboré en 2015 un Plan d'Action National de Renforcement des Capacités pour la Réduction des Risques de Catastrophes, la Préparation et la Réponse aux Urgences pour la période 2015-2020. C'est dans le cadre de la conférence Mondiale de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe que s'inscrit ce programme. Il vise à prévenir et atténuer les risques de catastrophe.

### **13.2 : Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales**

Le gouvernement tchadien entreprend plusieurs politiques et stratégies en réponse à la lutte contre les changements climatiques et leurs répercussions sur la population. Ces politiques sont multiformes. A cet effet, l'on peut évoquer notamment :

- La Stratégie Nationale pour la lutte contre le Changement Climatique (SNCC) adoptée en 2018, qui a pour vision d'asseoir à l'horizon 2030, une économie plus résiliente aux changements climatique ;
- La Politique Nationale de l'Environnement validée en 2020, qui se fixe pour objectif de combattre essentiellement quatre grands problèmes :(i) la dégradation des ressources naturelles et la perte de la biodiversité ;(ii) les changements climatiques et les risques environnementaux ;(iii) les difficultés d'accès aux ressources et (iv) les insuffisances de gouvernance et de mobilisation de ressources ;
- Plan de développement et d'adaptation aux changements climatiques du Lac Tchad de la CBLT.

Ces politiques cadres visent à guider les décideurs politiques dans la lutte contre les changements climatiques à travers plusieurs programmes.

Par ailleurs, la réalisation de l'ODD13 s'avère être, fort malheureusement insignifiante. L'on n'est pas loin de l'étape d'incorporation au niveau national les cibles et indicateurs de l'objectif et aussi, de l'accord de Paris sur les changements climatiques. Etant couvert de désert en grande partie, le Tchad a besoin d'énorme ressources tant techniques que financiers pour faire face aux enjeux des changements climatiques qui ont une impacte assez considérables sur les populations des zones sahélo-sahariennes.

L'incorporation est une procédure incontournable pour la mise en œuvre. Cependant, il est plus qu'urgent de déployer d'énormes efforts par les autorités tchadiennes commençant par la base.

#### **➤ DEFIS**

- Mettre en place des dispositifs d'éducation, et des sensibilisations à l'égard des communautés et institutions ;

- Promouvoir les mécanismes de renforcements des capacités des décideurs politiques en matière de lutte contre les changements climatiques ;
- Avoir une politique stratégique harmonieuse ;
- Création d'une institution spéciale en charge des affaires climatiques ;
- Mise en place des comités multipartites de suivi-évaluations ;
- Assurer une inclusivité parfaite dans la lutte contre les changements climatiques.

Ces quelques recommandations, quoique non exhaustives devront dans la mesure du possible suffire à rehausser l'impact des actions jusqu'ici entreprises dans la lutte contre les changements climatiques et leurs répercussions sur la population tchadienne.

Pour ce faire, le gouvernement doit, au préalable assurer un travail de plaidoyer minutieux auprès des acteurs internationaux, y compris les systèmes des Nations Unies car, comme ci-haut rappelé, le Tchad est suffisamment affecté par les aléas climatiques qui nécessitent des ressources non négligeables.

**Objectif 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous**

La réalisation des 17 Objectifs du Développement Durable repose en partie sur l'ODD 16. La Paix, la Justice et la sécurité constituent le fondement d'une société, et par ailleurs constituent des enjeux majeurs pour le Tchad. Ce dernier est confronté aujourd'hui à l'instabilité dans les pays voisins, le terrorisme, l'insécurité dans le territoire national et la manque des institutions judiciaires efficaces. C'est ainsi, que l'ODD 16 portant sur la réalisation des sociétés pacifiques et inclusives basées sur le respect des droits de l'homme, la bonne gouvernance à tous les niveaux, et la création des institutions transparentes, efficaces et responsables en fait partie.

**16.1 : Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés**

**16.1.1 : Nombre de victimes d'homicide volontaire pour 100 000 habitants, par sexe et âge**

Le Tchad est engagé dans la lutte contre le terrorisme et d'autre engagement politico-militaire pour lutter contre toutes formes de violence qui peut causer d'une manière ou d'une autre des victimes. Les taux de mortalité au moins considérable que le taux de la violence.

### **16.3 : Promouvoir l'Etat de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité.**

Dans les ODD, l'engagement des pays en faveur de la gouvernance est devenu ainsi une dimension du bien-être des populations et un facteur-clé de succès dans la gestion des politiques du développement. Le Tchad s'est engagé à relever les défis d'une bonne gouvernance. Une telle option se situe dans un contexte de lutte contre la corruption, de renforcement de la démocratie, de promotion de l'Etat de droit, du renforcement du contrôle parlementaire, de réforme du système juridique et judiciaire, de la redynamisation de l'administration publique, de la promotion des activités économiques et sociales et des droits humains.

#### **16.3.2 : Proportion de la population carcérale en instance de jugement**

Tenant compte des données du ministère de la justice, la proportion des détenues en instance de jugement et réduite de 22,6% entre 2017 et 2020. Cependant, considérant les efforts fournis par le gouvernement dans ce domaine, la promotion de l'Etat de Droit et l'accès à une justice équitable pour tous demeure critique. La vision des usagers sur les performances de la justice reste en deçà des aspirations des justiciables. En ce qui concerne, le système pénitentiaire, des milliers des personnes privées de liberté restent détenus sans jugement et dans des mauvaises conditions.

### **16.5 : Réduire nettement la corruption et la pratique des pots de vins sous toutes leurs formes.**

**16.5.2 :** Proportion d'entreprises ayant eu au moins une fois affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot de vin ou qui leur a demandé un pot de vin au cours des 12 mois précédents

Le Tchad dans sa lutte contre la corruption est encore très en retard. D'après le rapport présenter par Transparency International, le Tchad occupe est classé 160<sup>e</sup> sur 180.

### **16.9 : D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances.**

**16.9.1 :** Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil, par âge

Le taux de la déclaration de naissance au Tchad reste très faible malgré l'amélioration par rapport aux cinq dernières années. En effet, le Gouvernement Tchadien a procédé à une

profonde réforme du système d'état civil à travers la loi n° 006/ PR/2020 portant ratification de l'Ordonnance 002/PR/2020 du 14 février 2020. Cette loi entre dans le cadre des missions de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANATS) pour mettre en place un registre des populations à travers un système de gestion de l'état civil couplé à un système de production des titres sécurisés.

#### ➤ **ACTIONS ENTREPRISES**

- Le renforcement de la synergie d'actions et la complémentarité entre les parties prenantes dans la lutte contre la corruption (institutions, services, organisations de la société civile, etc.) ;
- La modernisation des établissements pénitentiaires ;
- La numérisation du système judiciaire ;
- L'amélioration de la qualité des dépenses publiques ;
- La mise en œuvre du plan d'amélioration de l'état civil.

#### ➤ **DEFIS**

- Le respect des Lois de la République au détriment des règlements communautaires des homicides et d'autres formes des délits et crimes ;
- La lutte contre la corruption, l'injustice, la marginalisation et la discrimination ;
- La maîtrise des frontières nationales ;
- L'effectivité du système d'état civil ;
- Le désarmement des civils ;
- La lutte contre le terrorisme.

Les organisations de la société civile qui milite pour les droits de l'homme au Tchad jouent un rôle déterminant dans la promotion des droits humains, la lutte contre la corruption, l'injustice, la discrimination et la promotion des droits des enfants ou encore la lutte contre la corruption.

### **Objectif 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser**

L'ODD 17 permet de renforcer et mettre en œuvre le partenariat mondial pour la réalisation des 17 ODD. Le Tchad a ainsi développé des stratégies pour l'accroissement des ressources en vue de faire face aux défis de la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

## **17.3 Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement**

### **17.3.1 : Investissements étrangers directs, aides publiques au développement et coopération sud-sud en proportion du budget national total**

Contrairement aux certains pays en développement, le Tchad bénéficie d'aides en bilatéral et multilatéral de divers pays et institutions internationales. Cependant, en raison de la mauvaise gestion et le détournement de ces aides freinent le développement de ce pays. Par contre le Tchad est compté parmi les pays qui comptent moins des investisseurs. La mauvaise foi l'escroquerie et les taxes élevés qu'impose le gouvernement empêche les investisseurs de s'investir dans ce pays.

#### **➤ Opportunités**

- L'exploitation des sources novatrices de mobilisation de ressources telles que les fonds de la Diaspora et les ressources des fonds spéciaux et des Fondations ;
- La Zone de Libre Echange Continental Africaine (ZLECAF) ;
- Le conseil présidentiel pour l'amélioration du climat des affaires au Tchad ;
- L'existence de la Loi organique relative aux Lois des finances de 2014 ;
- L'instrument de programmation budgétaire (CBMT-CDMT) ;
- L'Observatoire Tchadien des Finances Publiques (OTFiP) ;
- La Commission nationale de gestion des investissements publics (CONAGIP).
- Le Plan Directeur de l'Industrialisation et de Diversification de l'Economie (PDIDE 2020) ;
- La Stratégie Nationale de Développement du Secteur Privé 2018-2021.

#### **➤ ACTIONS ENTREPRISES**

- L'élargissement de l'assiette fiscale ;
- Le renforcement de la contribution de la diaspora au financement de l'économie tchadienne ;
- Le renforcement de la prise en compte de l'agenda 2030 dans le PND, le budget de l'Etat et le Programme Triennal d'Investissement Public (PTIP) ;

- La dynamisation du Conseil présidentiel pour l'amélioration du climat des affaires au Tchad ;
- L'opérationnalisation du budget-programme ;
- La mise en place de la Commission nationale de gestion des investissements publics ;
- L'appui à la mise en place des réseaux locaux de Global Compact pour inciter les entreprises à réaliser les ODD
- Le maintien de la stabilité socio-politique du pays ;
- L'accompagnement des différents sectoriels dans la prise en compte des ODD dans leurs politiques et plans de développement ;
- La redynamisation du cadre de concertation multi-acteurs et de coordination des actions de suivi évaluation des ODD.

#### ➤ **DEFIS**

- L'appui à la mise en place de la plateforme de la société civile pour la réalisation des ODD ;
- La fluctuation des cours internationaux du pétrole qui affecte régulièrement les prévisions budgétaires ;
- La mobilisation des ressources internes et externes ;
- Le climat des affaires ;
- La contribution du secteur privé tchadien à la réalisation des ODD ;
- La contribution de la société civile au développement ;
- La rationalisation des dépenses publiques ;
- L'élaboration régulière des Lois de règlements ;
- La transparence des dépenses publiques.

Nous tenons a rappelé que les OSCs Tchadiennes ne sont pas en mesure de fournir une analyse qui leur est propre vu le manque des ressources, l'accès limités aux informations qui empêchent de renseigner les indicateurs et cibles par objectif.

Face à cette situation, notre apport dans le rapport national VNR se limitera aux aspects qualitatifs et non quantitatifs faute des ressources.

## V. **Recommandations générales**

La mise en œuvre de l'agenda 2030 des Nations Unies au Tchad a du chemin devant elle. Plusieurs actions sont entreprises par le gouvernement tchadien et les organisations de la société civile. Ces actions quoique innombrables ne suffisent pas à elles seules d'atteindre les défis de la réalisation des 17ODD au Tchad. C'est pourquoi, les différentes parties prenantes doivent mettre un accent particulier sur plusieurs points pouvant rehausser le niveau des progrès des ODD dans leur mise en œuvre globale. Les recommandations ci-après doivent être minutieusement analysées.

- Appliquer largement le principe d'inclusivité (Impliquer les OSC, le secteur privé, les Universités, les chercheurs, les Instituts etc.) ;
- Impliquer les différentes Institutions étatiques à participer à l'atteinte des 17ODD ;
- Instaurer des Structures de mobilisations des fonds ;
- Accorder une place considérable aux OSC dans la mise en œuvre de l'agenda 2030 (Soutien financier et technique) ;
- Reforme de certains organismes étatiques ;
- Renforcement des capacités des acteurs intervenants dans la réalisation des ODD ;
- Organiser chaque année des tables rondes pour analyser l'état d'avancement des actions et élaborer des réponses stratégiques ;
- Institutionnaliser le rôle des OSC dans la mise en œuvre et la suivi-évaluation des ODD ;
- Créer un collectif des OSC pour le suivi de la mise en œuvre des ODD au Tchad.

Ces quelques recommandations sur la question de la mise en œuvre effective des ODD au Tchad peuvent permettre d'une manière ou d'une autre au gouvernement et toutes les autres parties prenantes à donner un impact significatif à leurs actions.

Les OSC sont incontournables dans la réalisation des objectifs de développement durable en ce sens qu'elles sont le fil de liaison entre les bénéficiaires et les décideurs. C'est pourquoi, les décideurs politiques doivent accorder à celles-ci une place non négligeable.